

DECRET N° 81-80 du 18 Mars 1981

portant approbation des Budgets Primitifs pour l'Exercice 1981 de la Province et des Districts du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974 portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'ordonnance n° 74-8 du 13 Février 1974 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'ordonnance n° 74-9 du 13 Février 1974 portant institution et organisation de la Commune ;
- VU le décret n° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret n° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limite et dénomination des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Mars 1981,

DECRETE :

Article 1er.— Sont approuvés les Budgets Primitifs pour l'Exercice 1981 de la Province et des Districts du Zou arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après :

PROVINCE DU ZOU

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE QUATRE MILLIONS CENT QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT SEPT FRANCS..... 64 115 227

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT NEUF FRANCS.....	2 621 789
TOTAL.....	<u>66 737 016</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SOIXANTE QUATRE MILLIONS CENT QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT SEPT FRANCS.....	64 115 227
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT NEUF FRANCS.....	2 621 789
TOTAL.....	<u>66 737 016</u>

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TRENTE NEUF MILLIONS CENT TRENTE HUIT MIL LE SIX CENT VINGT TROIS FRANCS.....	39 138 623
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : HUIT CENT SOIXANTE MILLE VINGT TROIS FRANCS.....	860 023
TOTAL.....	<u>39 998 646</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TRENTE NEUF MILLIONS CENT TRENTE HUIT MILLE SIX CENT VINGT TROIS FRANCS.....	39 138 623
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : HUIT CENT SOIXANTE MILLE VINGT TROIS FRANCS.....	860 023
TOTAL.....	<u>39 998 646</u>

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUARANTE HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE HUIT CENT NEUF FRANCS.....	48 769 809
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION QUATRE CENT SIX MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS.....	1 406 812
TOTAL.....	<u>50 176 621</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUARANTE HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE HUIT CENT NEUF FRANCS.....	48 769 809
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION QUATRE CENT SIX MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS.....	1 406 812
TOTAL.....	<u>50 176 621</u>

DISTRICT RURAL DE BANTE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE CENT DIX FRANCS.....	12 684 110
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> :	P.M.
TOTAL.....	<u>12 684 110</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE CENT DIX FRANCS.....	12 684 110
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> :	P.M.
TOTAL.....	<u>12 684 110</u>

.../...

DISTRICT-RURAL D'AGBANGHIZOUN

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS.....	18 404 995
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT DIX MILLE SOIXANTE QUINZE FRANCS	110 075
TOTAL.....	<u>18 515 070</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS.....	18 404 995
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT DIX MILLE SOIXANTE QUINZE FRANCS	110 075
TOTAL.....	<u>18 515 070</u>

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX FRANCS.....	31 542 266
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> :	P.M.
TOTAL.....	<u>31 542 266</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX FRANCS.....	31 542 266
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> :	P.M.
TOTAL.....	<u>31 542 266</u>

DISTRICT RURAL DE GLAZOUÉ

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT QUATRE MILLE CENT VINGT DEUX FRANCS.....	18 524 122
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : NEUF CENT VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS.....	922 500
TOTAL.....	<u>19 446 622</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT QUATRE MILLE CENT VINGT DEUX FRANCS.....	18 524 122
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : NEUF CENT VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS.....	922 500
TOTAL.....	<u>19 446 622</u>

DISTRICT RURAL DE CULNHI

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE ET UN FRANCS.....	13 402 251
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE FRANCS.....	1 355 000
TOTAL.....	<u>14 757 251</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE ET UN FRANCS.....	13 402 251
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE FRANCS.....	1 355 000
TOTAL.....	<u>14 757 251</u>

DISTRICT RURAL DE ZOGBODOME

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS CINQ CENT TRENTE CINQ MILLE CENT DIX SEPT FRANCS.....	20 535 117
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SEPT CENT VINGT DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE ONZE FRANCS.....	722 571
TOTAL.....	<u>21 257 688</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS CINQ CENT TRENTE CINQ MILLE CENT DIX SEPT FRANCS.....	20 535 117
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SEPT CENT VINGT DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE ONZE FRANCS.....	722 571
TOTAL.....	<u>21 257 688</u>

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TRENTE CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS.....	35 828 986
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION DE FRANCS.....	1 000 000
TOTAL.....	<u>36 828 986</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TRENTE CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS.....	35 828 986
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION DE FRANCS.....	1 000 000
TOTAL.....	<u>36 828 986</u>

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENTS FRANCS.....	19 491 400
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT VINGT ET UN FRANCS.....	51 321
TOTAL.....	<u>19 542 721</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENTS FRANCS.....	19 491 400
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT VINGT ET UN FRANCS.....	51 321
TOTAL.....	<u>19 542 721</u>

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT VINGT QUATRE FRANCS.....	19 078 824
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX CENT TRENTE MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS.....	630 667
TOTAL.....	<u>19 709 491</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT VINGT QUATRE FRANCS.....	19 078 824
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX CENT TRENTE MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS.....	630 667
TOTAL.....	<u>19 709 491</u>

DISTRICT RURAL DE COVE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS.....	17 664 795
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX CENT DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE FRANCS.....	612 960
TOTAL.....	<u>18 277 755</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS.....	17 664 795
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX CENT DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE FRANCS.....	612 960
TOTAL.....	<u>18 277 755</u>

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS SIX CENT VINGT DEUX MILLE SOIXANTE DIX HUIT FRANCS.....	15 622 078
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE CENT MILLE FRANCS.....	400 000
TOTAL.....	<u>16 022 078</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS SIX CENT VINGT DEUX MILLE SOIXANTE DIX HUIT FRANCS.....	15 622 078
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE CENT MILLE FRANCS.....	400 000
TOTAL.....	<u>16 022 078</u>

DISTRICT RURAL DE OUESSE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS.....	17 843 550
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT TRENTE QUATRE FRANCS.....	199 634
TOTAL.....	<u>18 043 184</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS.....	17 843 550
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT TRENTE QUATRE FRANCS.....	199 634
TOTAL.....	<u>18 043 184</u>

DISTRICT RURAL DE SAVE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT TROIS FRANCS.....	17 044 423
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS FRANCS.....	104 980
TOTAL.....	<u>17 149 403</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT TROIS FRANCS.....	17 044 423
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT FRANCS.....	104 980
TOTAL.....	<u>17 149 403</u>

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de l'Information et de
la Propagande chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,

Martin Dohou AZONHIHO

GUEZODJE Vincent

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISP-MF 10 ANR 4 autres
Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DOCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3
UNB-ISJ 4 BN-DAN 4 Districts Intéressés 15 x 4 = 60 Province du ZOU 5
DB-DCF-Solde 12 Trésor 4 DI 4 DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-